

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1106

27 mai 2010

### SOMMAIRE

1A Global Balanced .....	53049	Mavica Investments S.A. ....	53042
4Keys Macro StrategySI US Fonds .....	53048	Microsoft Luxembourg S.à r.l. ....	53085
AHW Sicav LR II .....	53049	Multi Opportunity Sicav .....	53045
AHW Sicav LR II .....	53053	Munich Invest, Sicav .....	53051
Air Services Finances .....	53042	NDNRC S.à r.l. ....	53086
apoBank Vermögensverwaltung .....	53048	NORD/LB Lux Umbrella Fonds .....	53050
Argon Acquisition S.à r.l. ....	53065	ÖkoProtect 80 .....	53053
AXA Mezzanine I S.A., SICAR .....	53077	PIAA Finance S.A. ....	53048
BNLFOOD Investments Limited .....	53046	Ribeauville Investments S.A. ....	53045
Carmela S.à r.l. ....	53085	Silverfleet First Investment Company S.A. .....	53055
Cattleya Investments .....	53044	Silverfleet First Investment Company S.à r.l. ....	53055
Chinalux SA .....	53043	Skype Global S.à r.l. ....	53081
Cobano S.A. ....	53046	SOPEP Investment IV S.A. ....	53052
Commodity Trend Fund .....	53049	Springboard Group S.à r.l. ....	53081
DBM Dach-ImmoFlex International .....	53052	StrategiePortfolio Opti Balance .....	53049
DBM Dach-ImmoFlex International .....	53052	TAS, Trade and Supply Gesellschaft für in- ternationalen Handel und Versorgung m.b.H. ....	53086
Eastcare Invest S.A. ....	53042	T.L.C. S.A. (The Lipid Company Société Anonyme) .....	53046
Editpress Luxembourg S.A. ....	53043	UBS Luxembourg Diversified Sicav .....	53054
Euro Immo Invest & Conseil S.A. ....	53085	UBS Luxembourg Sicav .....	53054
European Cosmetic Group S.à r.l. ....	53053	Utopia Management .....	53088
Européenne de Diversification - Eurodiv S.A. ....	53046	VCM Investment III S.A. ....	53050
Frentab S.A. ....	53079	Vestigia .....	53044
GAP FINANCE (Luxembourg) S.A. ....	53043	W & W Asset Management AG, Luxem- burg .....	53052
Gestion Générale Immobilière S.à r.l. ....	53085	W & W Asset Management AG, Luxem- burg .....	53054
Global Family Value Umbrella Fund .....	53050	W & W International Funds .....	53049
International Holding EVS .....	53045		
IV Umbrella Fund .....	53050		
IV Umbrella Fund .....	53052		
LBBW Alpha Stable .....	53051		
LBBW Alpha Stable .....	53051		
Loundi S.A. ....	53048		
Malibaro, SA SPF .....	53044		

**Mavica Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 66.476.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 4 juin 2010 à 09.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2008 et 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010048965/696/18.

---

**Eastcare Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 140.795.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 4 juin 2010 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2008 et 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010048968/696/17.

---

**Air Services Finances, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 74.909.

Messieurs les Actionnaires, sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, en date du 4 juin 2010 à 11 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2009.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Modification au sein du Conseil d'administration.
7. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010053886/1004/19.

---

**GAP FINANCE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 49.623.

La première Assemblée Générale Statutaire convoquée pour le 16 avril 2010 à 15.00 heures n'ayant pu délibérer valablement sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le *16 juin 2010* à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Délibérations et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010051462/755/17.

---

**Editpress Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 5.407.

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

aura lieu le jeudi, *3 juin 2010* à 17.00 heures au siège social à Esch-sur-Alzette, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2009.
2. Lecture du rapport du réviseur d'entreprises sur l'exercice 2009.
3. Approbation du bilan et du compte des profits et pertes de l'exercice 2009.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2009.
5. Décharge et quitus au Conseil d'administration, aux vérificateurs aux comptes et au réviseur d'entreprises.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2010052327/2215/17.

---

**Chinalux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 26, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 116.256.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, en date du *4 juin 2010* à 18 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2009.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Remplacement du commissaire aux comptes.
6. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
7. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010053887/1004/19.

---

**Malibaro, SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 134.992.

les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social en date du 4 juin 2010 à 17 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2009.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010053888/1004/18.

---

**Cattleya Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.383.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, die am 4. Juni 2010 um 10.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2009.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2010053983/534/17.

---

**Vestigia, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.507.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

**STATUTORY GENERAL MEETING**

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on June 4, 2010 at 10.00 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009.
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
5. Elections.
6. Miscellaneous.

*The board of directors.*

Référence de publication: 2010053989/534/18.

---

**International Holding EVS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 105.900.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social le 4 juin 2010 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010053986/534/17.

---

**Ribeauville Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.549.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

**STATUTORY GENERAL MEETING**

which is going to be held at the address of the registered office, on June 4, 2010 at 15.00 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009.
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
5. Miscellaneous.

*The board of directors.*

Référence de publication: 2010053988/534/17.

---

**Multi Opportunity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.631.

The shareholders of MULTI OPPORTUNITY SICAV are invited to the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of the company that will take place at its registered office on 4th June, 2010 at 2:00 p.m. with the following

*Agenda:*

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2009
3. Decision on the allocation of the results
4. Discharge to be given to the members of the Board of Directors and to the Auditor
5. Statutory elections
6. Auditor's mandate
7. Miscellaneous

The latest version of the Annual Report are available free of charge during normal office hours at the registered office of the Company in Luxembourg.

Every shareholder is entitled to participate to the Annual General Meeting. He / she may be represented by a third party through written proxy.

In order to participate to the Annual General Meeting, the shareholders need to deposit their shares at least at 4 p.m. five (5) business days before the date of the Annual General Meeting with the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg or at any other appointed paying agent, at the latest. There will be no requirement as to the quorum in order for the Annual General Meeting to validly deliberate and decide on the matters listed in the agenda, resolutions will be passed by the simple majority of the shares present or represented at the meeting. At the Annual General Meeting, each share entitles to one vote.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented, please return a proxy, dated and signed to UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by fax followed by mail at least five (5) business days before the date of the Annual General Meeting to the attention of the Company Secretary, fax number +352 441010 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2010054014/755/32.

**Européenne de Diversification - Eurodiv S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.756.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 juin 2010 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010053985/534/16.

**Cobano S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 140.669.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 4 juin 2010 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Ratification de la cooptation d'un administrateur
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010053990/788/17.

**BNLFOOD Investments Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9559 Wiltz, Z.I. Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 113.632.

**T.L.C. S.A. (The Lipid Company Société Anonyme), Société Anonyme.**

Siège social: L-9696 Winseler, 86, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.173.

*Projet de fusion*

1. La société BNLFOOD INVESTMENTS Limited Sàrl, une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-9559 Wiltz, 1, Z.A. Salzbaach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le

numéro B113632, au capital social de EUR 9.442.924 (neuf millions quatre cent quarante-deux mille neuf cent vingt-quatre euros) représenté par 345964 (trois cents quarante-cinq neuf cents soixante-quatre) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées, détient l'intégralité (100%) des actions, représentant la totalité du capital social et donnant droit de vote, de la société T.L.C. S.A. (The Lipid Company Société Anonyme), une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à L-9696 Winseler, 86, Duerfstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B101173, au capital social de EUR 2.555.162,51 (deux millions cinq cents cinquante-cinq mille cent soixante-deux euros et cinquante et un cents) représenté par 103.075 (cent trois mille zéro septante-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 24,79 (vingt-quatre euros et septante-neuf cents) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées. Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées sociétés fusionnantes).

2. La société anonyme BNLFOOD INVESTMENTS Limited Sàrl (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents avec la société anonyme T.L.C. S.A. (The Lipid Company Société Anonyme) (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 31/12/2009.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

5. La fusion prendra effet entre les parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6. Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et qu'ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

7. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour-cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8. A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant au point 5. et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéra a).

9. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

10. Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

11. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

12. Formalités - La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

13. Remise de titres - Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

14. Frais et droits - Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

15. La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Fait à Wiltz le 19/3/2010.

*Pour la société BNLfood Investments Limited Sàrl*

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

*Pour la société T.L.C. SA (The Lipid Company Société Anonyme)*

*Weissberg Corp. Investments Ltd*

*Signature / Représentée par Marc Weissberg*

*Administrateur / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2010054721/68.

(100057654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2010.

**Loundi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 131.295.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 4 juin 2010 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010053991/788/17.

---

**PIAA Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 97.562.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 4 juin 2010 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010053998/506/16.

---

**4Keys Macro StrategySI US Fonds, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Verwaltungsreglement des Fonds 4Keys Macro Strategy SI US Fonds in Kraft getreten am 3. Mai 2010, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 3. Mai 2010.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Christina Kräwer

Référence de publication: 2010055380/11.

(100068498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

---

**apoBank Vermögensverwaltung, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Verwaltungsreglement des Umbrella-Fonds apoBank Vermögensverwaltung und die Sonderreglements der Teilfonds apoBank Vermögensverwaltung Aktien Privat, apoBank Vermögensverwaltung Renten Privat sowie apoBank Vermögensverwaltung Defensiv Privat in Kraft getreten am 3. Mai 2010, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxemburg, den 3. Mai 2010.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Christina Kräwer

Référence de publication: 2010055381/13.

(100068499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

---

#### **StrategiePortfolio Opti Balance, Fonds Commun de Placement.**

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Verwaltungsreglement des Fonds StrategiePortfolio Opti Balance Fonds in Kraft getreten am 3. Mai 2010, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. Mai 2010.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Christina Kräwer

Référence de publication: 2010055382/11.

(100068500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

---

#### **Commodity Trend Fund, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement des Fonds Commodity Trend Fund in Kraft getreten am 29. April 2010, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. April 2010.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Christina Kräwer

Référence de publication: 2010056233/11.

(100068501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

---

#### **AHW Sicav LRII, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 111.927.

Die Bilanz vom 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 19. Mai 2010.

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2010056474/12.

(100070563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

#### **1A Global Balanced, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de 1A Global Balanced a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010056475/9.

(100070636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

#### **W & W International Funds, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de W & W International Funds a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010056476/10.

(100070634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**NORD/LB Lux Umbrella Fonds, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de NORD/LB Lux Umbrella Fonds a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010056477/10.

(100070632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**Global Family Value Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de Global Family Value Umbrella Fund a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010056478/10.

(100070631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**VCM Investment III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 138.056.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 28. April 2010:*

Bestätigung folgender Verwaltungsratsmitglieder, deren Mandate mit Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2013 enden:

- Ekkehart Kessel, Vorsitzender des Verwaltungsrates;
- Markus Gierke, Verwaltungsratsmitglied;
- François Pauly, Verwaltungsratsmitglied.

PricewaterhouseCoopers S.ä r.l. mit Sitz in 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg wurde als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2011 bestellt.

Munsbach, den 28. April 2010.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft:

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2010056479/19.

(100070568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**IV Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 71.816.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 12. April 2010:*

Die Generalversammlung bestätigt die gegenwärtige Zusammensetzung des Verwaltungsrates der Gesellschaft.

Der Verwaltungsrat setzt sich aus folgenden Mitgliedern zusammen:

- Alain Feis, Vorsitzender des Verwaltungsrates, beruflich ansässig in 17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg;
- Markus Gierke, Verwaltungsratsmitglied;
- Udo Stadler, Verwaltungsratsmitglied.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2011.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Réviseur d'Entreprises wurde als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2011 bestellt.

Luxemburg, den 12. April 2010.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft:

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2010056480/21.

(100070570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**LBBW Alpha Stable, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 124.454.

—  
*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 7. April 2010:*

Bestätigung folgender Verwaltungsratsmitglieder, deren Mandate mit Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2011 enden:

- Markus Gierke, Vorsitzender des Verwaltungsrates
- Udo Stadler, Verwaltungsratsmitglied
- Bernd Schlichter, Verwaltungsratsmitglied

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Réviseur d'Entreprises wurde als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2011 bestellt.

Munsbach, den 7. April 2010.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft:

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2010056481/19.

(100070574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**Munich Invest, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 80.087.

—  
Die Bilanz vom 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 17. Mai 2010.

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2010056483/12.

(100070556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**LBBW Alpha Stable, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 124.454.

—  
Die Bilanz vom 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 17. Mai 2010.

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2010056484/12.

(100070557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**IV Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 71.816.

Die Bilanz vom 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 17. Mai 2010.

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2010056485/12.

(100070558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**SOPEP Investment IV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 146.734.

Die Bilanz vom 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 17. Mai 2010.

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2010056486/12.

(100070561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**DBM Dach-ImmoFlex International, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activités Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 125.590.

Der geprüfte Jahresbericht von 18.03.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 20. Mai 2010.

Alexandra Beining

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2010056487/12.

(100070622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

---

**W & W Asset Management AG, Luxemburg, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 28.222.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W & W ASSET MANAGEMENT AG, Luxemburg

(EN LIQUIDATION VOLONTAIRE)

Signature

Référence de publication: 2010057692/12.

(100059549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**DBM Dach-ImmoFlex International, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activités Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 125.590.

Die Aktionäre der SICAV haben in der außerordentlichen Gesellschafterversammlung, welche am 23. April 2010 um 14.00 Uhr in den Geschäftsräumen der LRI INVEST S.A., 1C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, stattgefunden hat, den Abschluss der Liquidation genehmigt.

Die Bücher und Schriftstücke der SICAV sind ab dem 23. April 2010 hinterlegt worden und werden für einen Zeitraum von 5 Jahren am früheren Gesellschaftssitz der SICAV aufbewahrt.

Etwaige Liquidationserlöse, welche nicht an die Aktionäre der SICAV verteilt werden konnten, werden bei der amtlichen Hinterlegungsstelle (Caisse de Consignation) zu Gunsten des jeweils Berechtigten hinterlegt.

Unterschrift  
Der Liquidator

Référence de publication: 2010057145/16.

(100070982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

---

**AHW Sicav LRII, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 111.927.

—  
*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 18. Mai 2010:*

Bestätigung folgender Verwaltungsratsmitglieder, deren Mandate mit Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2011 enden:

- Dirk Köster, Vorsitzender des Verwaltungsrates;
- Thomas Krämer, Verwaltungsratsmitglied;
- Markus Gierke, Verwaltungsratsmitglied;
- Udo Stadler, Verwaltungsratsmitglied;
- Bernd Schlichter, Verwaltungsratsmitglied.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Réviseur d'Entreprises wurde als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2011 bestellt.

Luxemburg, den 18. Mai 2010.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft:

Unterschrift  
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010057401/21.

(100070960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

---

**ÖkoProtect 80, Fonds Commun de Placement.**

WKN: A0RAJ7 - ISIN: LU0390354560.

Gemäß Beschluss des Verwaltungsrates vom 12. April 2010 wurde der o.g. Fonds zum 3. Mai 2010 geschlossen und von der offiziellen Liste für Organismen für gemeinsame Anlagen gestrichen.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im Mai 2010.

Structured Invest S.A.

Référence de publication: 2010058485/9486/9.

---

**European Cosmetic Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.480.

—  
L'adresse de l'associé inscrit au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 93 174 est désormais la suivante:

EUROPEAN ASSETS MANAGEMENT S.A.

Société anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010052547/14.

(100066726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**W & W Asset Management AG, Luxemburg, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.222.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 29. April 2010*

Die außerordentliche Generalversammlung nimmt den Bericht des Abschlussprüfers zum 29. April 2010 zur Kenntnis und beschließt, diesen Bericht des Abschlussprüfers der Liquidation zu billigen.

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt, die Abwicklung für beendet zu erklären und stellt fest, dass die Gesellschaft damit liquidiert ist.

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt, dass die Bücher der Gesellschaft und die gesellschaftsrechtlichen Dokumente für die nächsten fünf Jahre am Sitz der RBC Dexia Investor Services Bank S.A. in 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette aufbewahrt werden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. April 2010.

W & W ASSET MANAGEMENT AG, Luxemburg (en liquidation volontaire)

iV Unterschrift

Référence de publication: 2010057725/19.

(100060111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

**UBS Luxembourg Diversified Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.346.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 19 avril 2010:*

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2011:

- M. Ralf Schröter, Président et Membre du Conseil d'Administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Alain Hondequin, Membre du Conseil d'Administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Hermann Kranz, Membre du Conseil d'Administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour UBS LUXEMBOURG DIVERSIFIED SICAV*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Peter Sasse

*Executive Director / Associate Director*

Référence de publication: 2010054123/17.

(100055804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

**UBS Luxembourg Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.778.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 15 avril 2010:*

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2011:

- M. Ralf Schröter, Président et Membre du Conseil d'Administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Alain Hondequin, Membre du Conseil d'Administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Hermann Kranz, Membre du Conseil d'Administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour UBS LUXEMBOURG SICAV*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Peter Sasse

*Executive Director / Associate / Director*

Référence de publication: 2010054125/17.

(100055806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

**Silverfleet First Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Silverfleet First Investment Company S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 114.336.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Silverfleet First Investment Company S.A.", a "société anonyme" (joint stock company), (the "Company") having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed dated on January 5, 2006, published in the Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, number 918, page 44030, on May 10, 2006 and whose Articles of Association have been amended on May 6, 2008, published in the Mémorial C, number 1531, page 73473, on June 20, 2008, registered with the Luxembourg Trade Register Section B under number 114 336.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, jurist, with professional address at Luxembourg. The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 310 (three hundred ten) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Increase of the Company's share capital by an amount of EUR 36,500 (thirty six thousand five hundred euros) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000 (thirty one thousand euros) to EUR 67,500 (sixty seven thousand five hundred euros) by the issue of 365 (three hundred sixty five) new shares having a par value of EUR 100 (one hundred euros) each;

2. Subscription to and payment of the Company's share capital increase by way of a contribution in cash;

3. Decision to reduce the Company's share capital by an amount of EUR 55,000 (fifty five thousand euros) in order to bring it from its current amount after increase of EUR 67,500 to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), by cancellation of 550 (five hundred fifty) shares;

4. Decision to execute the said reduction of the share capital as follows:

- firstly by reducing the share capital of the Company by the amount of EUR 54,179 (fifty four thousand one hundred seventy nine euros) constituting the Company's accumulated losses, by compensation of such losses, so as to bring the Company's share capital down to an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros);

- secondly by allocating an amount of EUR 821 (eight hundred twenty one euros) to the legal reserve of the balance sheet of the Company, so as to bring the share capital of the Company down to an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros);

5. Change of the legal form of the Company, in order to transform it from joint stock company ("société anonyme" - S.A.) into a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" - S.à r.l.);

6. Change of the name of the Company into "Silverfleet First Investment Company S.à r.l.";

7. Discharge to the directors of the S.A. Company;

8. Discharge to the statutory auditor of the S.A. Company;

9. Appointment of the managers of the S.à r.l.;

10. Share capital of the S.à r.l.;

11. Full restatement of the articles of association in order to adapt them to the new form of the Company;

12. Approval of the transfer of 125 (one hundred twenty-five) shares of the Company held by Silverfleet Capital Limited to Silverfleet Capital Partners LP;

13. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting passed the following resolutions:

*First resolution:*

The Meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of EUR 36,500 (thirty six thousand five hundred euros) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000 (thirty one thousand euros) to EUR 67,500 (sixty

seven thousand five hundred euros) by the issue of 365 (three hundred sixty-five) new shares having a par value of EUR 100 (one hundred) each.

*Second resolution:*

It is decided to accept the subscription of all the new shares by the sole shareholder of the Company, Silverfleet Capital Limited (hereafter the "Subscriber"), having its register office at 1, New Fetter Lane, London GB EA 1HH, United Kingdom.

*Intervention - Subscription - Payment*

Furthermore intervenes the Subscriber Silverfleet Capital Limited, with registered office at 1, New Fetter Lane, London EC4A 1HH (United Kingdom) N°1830229, here represented by Mr Régis Galiotto, aforementioned, by virtue of the aforementioned power of attorney, who declared to subscribe to the 365 (three hundred sixty-five) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 36,500 (thirty six thousand five hundred euros) as was certified to the undersigned notary.

*Third resolution:*

It is decided to reduce the Company's share capital by an amount of EUR 55,000 (fifty thousand euros) so as to bring it from its current amount after increase of EUR 67,500 (sixty seven thousand five hundred euros) to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), by cancellation of 550 (five hundred fifty) shares;

*Fourth resolution:*

Firstly, it is decided to execute the said reduction of the share capital of the Company by the amount of EUR 54,179 (fifty four thousand one hundred seventy nine euros) constituting the Company's accumulated losses, by compensation of such losses, so as to bring the share capital of the Company down to an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros). Secondly, it is decided to allocate an amount of EUR 821 (eight hundred twenty one euros) to the legal reserve of the balance sheet of the Company, so as to bring the share capital of the Company down to an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros);

*Fifth resolution:*

The meeting resolved to change the legal form of the Company, in order to transform it from a joint stock company ("société anonyme" - S.A.) into a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" - S.à r.l.) and to restate completely the articles of association in order to adapt them to the new form of the Company, without amendment to its essential elements, like its purposes.

*Sixth resolution:*

The meeting resolved to change the name of the company into "Silverfleet First Investment Company S.à.r.l."

*Seventh resolution:*

The meeting resolved to give full discharge to the directors of the S.A. until today for the accomplishment of their mandate.

*Eighth resolution:*

The meeting resolved to give full discharge to the statutory auditor of the S.A. until today for the accomplishment of its mandate.

*Ninth resolution:*

The meeting appoints as Managers for an undetermined period:

- Mrs Kay E. Ashton, with the professional address at 1, New Fetter Lane, London GB EC4A 1HH, United Kingdom;
- Mr Neil P. MacDougall, with the professional address at 1, New Fetter Lane, London GB EC4A 1HH, United Kingdom;
- Mr Frank Przygodda, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Tenth resolution:*

The meeting resolved to replace the 125 (one hundred twenty five) shares of the S.A. by 125 (one hundred twenty five) shares of the S.à r.l..

All powers are conferred to the Board of Managers in order to implement the exchange of shares. It results from the annual accounts of the Company for the year ending December 31, 2008 and from the interim situation as at March 31, 2010, which shall remain here annexed, that the Company current value is at least equal to the nominal value of the issued capital.

*Eleventh resolution:*

The Meeting resolved to replace the existing articles of association in order to adapt them to the new form of the Company without change of its essential characteristics and to reflect the resolutions to be taken about eventual particular clauses and to read as follows:



## "BYLAWS

### Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "Silverfleet First Investment Company S.à r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, In whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 125 (one hundred twenty-five) shares of EUR 100 (one hundred euros) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

## Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

## Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or télécopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary."

#### *Twelfth resolution:*

It is resolved to approve the transfer of 125 (one hundred twenty five) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euros), of Silverfleet First Investment Company S.à r.l., Luxembourg, afore named, by Silverfleet Capital Limited, a company organized under the laws of United Kingdom and having its registered office at 1, New Fetter Lane, London GB-EC4A 1HH, United Kingdom to Silverfleet Capital Partners LP, a company organized under the laws of United Kingdom and having its registered office at 1, New Fetter Lane, London GB-EC4A 1HH, United Kingdom, at the afore mentioned nominal value.

#### *Notification*

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, "Silverfleet First Investment Company S.à r.l.", by its Board of Managers, accepts this transfer of shares and considers it as duly notified to the Company, according to article 1690 of the Luxembourg "Code Civil" as amended.

As consequence of the foregoing, it is stated that the sole shareholder of "Silverfleet First Investment Company S.à r.l." is Silverfleet Capital Partners LP.

Such amendment in the Company of "Silverfleet First Investment Company S.à r.l." will be deposited and published at the Trade Register in accordance with article 11 bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10<sup>th</sup>, 1915, as amended.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the capital increase, the change of legal form and the transfer of shares, have been estimated at about one thousand four hundred euros (1,400.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, trente-et-un mars .

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme "Silverfleet First Investment Company S.A.", a "société anonyme", (the "la Société") ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 5 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 918, page 44030, le 10 mai 2006, dont les statuts ont été modifiés le 6 mai 2008 et publiés dans le Mémorial C, numéro 1531, page 73473, le 20 juin 2008, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 114 336.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de 36.500 EUR (trente-six mille cinq cent euros) de son montant actuel de 31.000 EUR (trente et un mille euros) pour le porter au montant de 67.500 EUR (soixante-sept mille cinq cent euros) par l'émission de 365 (trois cent soixante-cinq) nouvelles actions d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune;

2. Souscription et paiement de l'augmentation du capital souscrit de la Société par apport de capital en numéraire;

3. Decision de réduire le capital souscrit de la Société d'un montant de 55.000 EUR (cinquante cinq mille euros) pour le porter de son montant après augmentation de capital de 67.500 EUR (soixante-sept mille cinq cent euros) au montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros), en annulant 550 (cinq cent cinquante) actions;

4. Décision d'effectuer la dite réduction du capital souscrit de la Société de la manière suivante:

- premièrement, en réduisant le capital souscrit du montant de 54.179.- EUR (cinquante quatre mille cent soixante-dix neuf euros) qui représentent les pertes cumulées de la Société, en les apurant pour diminuer le capital souscrit de la Société à un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros);

- deuxièmement, en allouant un montant de 821 EUR (huit cent vingt-et-un euros) à la réserve légale du bilan de la Société pour diminuer le capital souscrit de la Société à un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros);

5. Changement de la forme juridique de la société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.);

6. Modification de la dénomination sociale de la société en "Silverfleet First Investment Company S.à r.l.";

7. Décharge des administrateurs de la société anonyme;

8. Décharge du commissaire aux comptes de la société anonyme;

9. Nomination des gérants de la société à responsabilité limitée;

10. Capital de la S.à r.l.;

11. Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la société;

12. Approbation du transfert des 125 (cent vingt-cinq) actions de la Société détenues par Silverfleet Capital Limited à Silverfleet Capital Partners LP;

13. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de 36.500 EUR (trente-six mille cinq cent euros) de son montant actuel de 31.000 EUR (trente et un mille euros) pour le porter de 67.500 EUR (soixante sept mille cinq cent euros) par l'émission de 365 (trois cent soixante-cinq) nouvelles actions d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune;

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'accepter la souscription par Silverfleet Capital Limited (prénommé le "Souscripteur"), actionnaire unique de la Société, de toutes les nouvelles actions émises.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite le Souscripteur Silverfleet Capital Limited, avec siège social à 1, New Fetter Lane, London EC4A 1HH (Royaume-Uni) N°1830229, ici représenté par Mr Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, qui s'engage à souscrire les 365 (trois cents soixante-cinq) nouvelles actions ainsi qu'à les payer entièrement par apport en numéraire, de telles sortes que dès lors, la Société puisse pleinement jouir du montant de 36.500 EUR (trente-six mille cinq cent euros) comme le certifie le notaire précité et signataire du présent acte;

*Troisième résolution:*

Il a été décidé de réduire le capital souscrit de la Société d'un montant de 55.000 EUR (cinquante cinq mille euros) pour le porter de son montant après augmentation de capital de 67.500 EUR (soixante sept mille cinq cent euros) au montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros), en annulant 550 (cinq cent cinquante) actions;

*Quatrième résolution:*

il a été décidé d'effectuer la dite réduction du capital souscrit de la Société du montant précité de 55.000 EUR (cinquante cinq mille euros) qui représentent les pertes cumulées de la Société, en les apurant pour diminuer le capital souscrit de la Société à un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros);

*Cinquième résolution:*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en Société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la société, sans en modifier les éléments essentiels.

*Sixième résolution:*

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société en "Silverfleet First Investment Company S.à r.l."

*Septième résolution:*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de donner entière décharge aux administrateurs de la société anonyme pour l'accomplissement de leurs mandats à la date de ce jour.

*Huitième résolution:*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de donner entière décharge au commissaire aux comptes de la société anonyme pour l'accomplissement de son mandat à la date de ce jour.

*Neuvième résolution:*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer gérants de la société à responsabilité pour une durée indéterminée:

- Mme Kay E. Ashton, avec adresse professionnelle au 1, New Fetter Lane, Londres GB EC4A 1HH, Royaume-Uni;
- M Neil P. MacDougall, avec adresse professionnelle au 1, New Fetter Lane, Londres GB EC4A 1HH, Royaume-Uni;
- Mr Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg;

*Dixième résolution:*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de remplacer les 125 (cent vingt-cinq) actions de la S.A par 125 parts sociales de la S.à r.l..

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance pour procéder aux à l'échange des actions contre des parts sociales. Comme stipulé dans les comptes annuels de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2008 et dans la situation intérimaire arrêtée au 31 mars 2010, qui restent annexés au présent acte, la valeur courante de la Société est au moins égale à la valeur nominale du capital souscrit;

*Onzième résolution:*

L'assemblée a décidé de procéder à une refonte totale des statuts existants pour refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la société, leur donnant la teneur suivante:

"STATUTS

**Dénomination - Siège - Objet - Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "Silverfleet First Investment Company S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

**Capital - Parts sociales**

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de 100 EUR (cent euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

## Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

## Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts."

#### *Douzième résolution:*

Il est décidé, en vertu de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, d'approuver le transfert de 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de 100 EUR (cent euros) chacune, de "Silverfleet First Investment Company S.à r.l.", Luxembourg, prédésignée, par Silverfleet Capital Limited, une société régie par le droit du Royaume-Uni et ayant son siège social à 1, New Fetter Lane, LondonGB EC4A 1HH à Silverfleet Capital Partners LP, une société régie par le droit du Royaume-Uni et ayant son siège social à 1, New Fetter Lane, LondonGB EC4A 1HH, à la valeur nominale prémentionnée.

#### *Signification*

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, Silverfleet First Investment Company S.à r.l., par son conseil de gérance accepte cette cession d'actions et la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois tel que modifié.

En conséquence de ce qui précède, il est constaté que l'associé unique de Silverfleet First Investment Company S.à r.l. est la société Silverfleet Capital Partners LP, prédésignée.

Cette modification dans le personnel des associés de Silverfleet First Investment Company S.à r.l. sera déposée et publiée au registre de Commerce conformément à l'article 11 bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.



53065

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de son augmentation de capital, de son changement de forme légale et de son transfert de parts sociales, s'élève à environ mille quatre cents euros (1.400.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 07 avril 2010. Relation: LAC/2010/15285. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Référence de publication: 2010054022/541.

(100055295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

**Argon Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 152.939.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of the month of April.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Argon Hold S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

represented by Mr. Jan Rottiers, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 28 April 2010; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The following articles of incorporation of a company have then been drawnup:

**Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Argon Acquisition S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants, other share subscription rights or equity securities.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 30 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. - Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand four hundred euros (EUR 12,400.-) divided into twelve thousand four hundred (12,400) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price.

The Company's decision to redeem its own shares shall be approved by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. - Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Day-to-day management.** The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present, and always provided that no meeting of the Board of Managers shall be considered as quorate if the quorum of the members of the Board of Managers present or represented consists itself of a majority of persons professionally residing outside Luxembourg.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 14. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 15. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 16. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 17. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 18. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

#### Chapter IV. - Shareholders

**Art. 19. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 25 June of each year at 3 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the

proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 22. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 23. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 24. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 25. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 26. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## Chapter V. - Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

**Art. 27. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 28. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 29. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

### Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 30. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### Chapter VII. - Applicable Law

**Article 31. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in
Argon Hold S.à r.l. . . . .	EUR 12,400	12,400	EUR 12,400
Total: . . . . .	EUR 12,400	12,400	EUR 12,400

The amount of twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

#### *Transitory Provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of the year 2010.

#### *Shareholders' Resolutions*

##### *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at two the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr. Jan Rottiers, born on 30 October 1968 in Naples, Italie, with professional address at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg;

- Mr. Sigthor Sigmarsson, born on 15 July 1971 at Hafnarfjörður, Iceland, with professional address at Óðinsgata 5, 101 Reykjavík, Iceland.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed, together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

Argon Hold S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés,

représenté par M. Jan Rottiers, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 28 avril 2010; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Argon Acquisition S.à.r.l.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou des valeurs mobilières, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société et elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société et généralement créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs, en tous les cas seulement dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées en tant qu'activités réglementées du secteur financier.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions ou de valeurs mobilières.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 30 des Statuts.

### Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en douze mille quatre cents (12.400) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

La société peut racheter ses propres actions.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat peut être décidé seulement sous condition que la Société a suffisamment de réserves distribuables par rapport au surplus du prix de rachat.

La décision de la Société de racheter ses propres parts sociales doit être approuvée en assemblée générale extraordinaire par vote unanime des actionnaires représentant cent pourcent (100%) des actions et entraînera une réduction de capital émis de la Société par annulation de toutes les parts sociales rachetées.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires aux Comptes

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Gestion journalière.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et la rémunération (éventuelle) des Gérant(s)/ mandataire (s), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la



gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents et toujours sous condition qu'aucune réunion du Conseil de Gérance soit considérée avoir atteint un quorum suffisant, si le quorum des membres du Conseil de Gérance présents ou représentés consiste en une majorité des personnes qui résident professionnellement en dehors de Luxembourg.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 14. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 15. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 16. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en

relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 17. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 18. Commissaires aux Comptes.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

#### Chapitre IV. Des Associés

**Art. 19. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 20. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 25 juin de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 22. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 23. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 24. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 25. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 26. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice Social, Comptes Annuels, Distribution des Bénéfices

**Art. 27. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 28. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 29. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 30. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 31. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
Argon Hold S.à r.l. ....	EUR 12.400	12.400	EUR 12.400
Total: .....	EUR 12.400	12.400	EUR 12.400

Le montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de l'année 2010.

### *Assemblée Générale Extraordinaire Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

### *Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à deux le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- M. Jan Rottiers, né le 30 octobre 1968 à Naples, Italie, avec adresse professionnelle au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg;

- M. Sigthor Sigmarsson, né le 15 juillet 1971 à Hafnarfjörður, Islande, avec adresse professionnelle à Óðinsgata 5, 101 Reykjavík, Islande.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. Rottiers et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mai 2010. Relation: LAC/2010/19493. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Référence de publication: 2010052075/635.

(100065925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

**AXA Mezzanine I S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 108.403.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of the month of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Andreas DEMMEL, employee, with professional address in Luxembourg,

acting in his capacity as special proxy holder of "AXA Mezzanine I S.A., SICAR", a Luxembourg Société d'investissement en capital à risque incorporated under the form of public limited company (société anonyme), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, of 31 May 2005, published in the Mémorial C, n° 1044 of 15 October 2005, the articles of incorporation of which have been amended for the last time by deed of the same undersigned notary, of 28 October 2009, published in the Mémorial C, n° 2350 of 2 December 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.403 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by a resolution adopted by the Board of Directors of the Company on 23 March 2010;

an excerpt of which resolution, signed *in varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued capital of the Company is set at two million nine hundred ninety-one thousand one hundred fifty euro (EUR 2,991,150.-) divided into two hundred ninety-five thousand one hundred twelve (295,112) class A shares, three thousand six hundred ninety one (3,691) class B shares and three hundred twelve (312) class C shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, all of which are fully paid up.

II. That pursuant to Article FIVE (5) of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) to be divided into forty-nine million nine hundred seventy-five thousand (49,975,000) Class A shares, sixteen thousand five hundred (16,500) Class B shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C shares, each with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and that pursuant to the same Article FIVE (5), the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Directors of the Company, in its meeting of 23 March 2010 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article FIVE (5) of the Company's articles of association, has decided the increase of the issued share capital by a total amount of one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-) by the creation of one hundred thirty (130) new Class A shares, each share with a par value of ten euro (EUR 10.-), having the same rights and privileges as the already existing Class A shares and together with a share premium in a total amount of one hundred thirty thousand euro (EUR 130,000.-).

IV. That the Board of Directors of the Company in its meeting of 23 March 2010, has issued, and accepted the subscription of one hundred thirty (130) new Class A shares, with a par value of ten euros (EUR 10.-) each.

V. That all these new Class A shares have been entirely subscribed and fully paid up, together with the share premium, by a virtual contribution, at the date of subscription and issue, so that the total amount of ONE HUNDRED THIRTY THOUSAND EURO (EUR 130,000.-) has been at the entire and free disposal of the Company at the date of subscription and issue, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this;

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

**Art. 5. Corporate Capital.** "The issued capital of the Company is set at two million nine hundred ninety-two thousand four hundred fifty euro (EUR 2,992,450.) divided into two hundred ninety-five thousand two hundred forty two (295,242) class A shares (the "Class A Shares"); three thousand six hundred ninety one (3,691) class B shares (the "Class B shares") and three hundred twelve (312) class C shares (the "Class C Shares"). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up."

*Expenses*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately thousand two hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

M. Andreas DEMMEL, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «AXA Mezzanine 1 S.A., SICAR», une société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 31 mai 2005 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, n° 1044 le 15 octobre 2005, les statuts de laquelle ont été modifiés pour la dernière fois le 28 octobre 2009, suivant acte du même notaire soussigné, publié au Mémorial C, n° 2350 le 2 décembre 2009 et enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.403 (la «Société»),

en vertu d'une procuration lui conférée par résolution adoptée par le Conseil d'Administration de la Société en date du 23 mars 2010 un extrait de la dite résolution, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux millions neuf cent quatre-vingt-onze mille cent cinquante euros (EUR 2.991.150.-) représenté par deux cent quatre-vingt-quinze mille cent douze (295.112) actions de catégorie A, trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de catégorie B et trois cent douze (312) actions de catégorie C les actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, ces actions étant entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cents millions d'euros (EUR 500.000.000.-), représenté par quarante-neuf millions neuf cents soixante-quinze mille (49.975.000) actions de Catégorie A, seize mille cinq cents (16.500) actions de Catégorie B et huit mille cinq cents (8.500) actions de Catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par sa décision du 23 mars 2010 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, a décidé l'augmentation du capital social souscrit à concurrence de mille trois cents euros (EUR 1.300.-) par la création et l'émission de cent trente (130) nouvelles actions de Catégorie A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A existantes ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cent trente mille euros (EUR 130.000.-).

IV. Que le Conseil d'Administration de la Société lors de sa réunion du 23 mars 2010 a émis et accepté la souscription de cent trente (130) nouvelles actions de Catégorie A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

V. Que toutes les nouvelles actions de Catégorie A ont été entièrement souscrites et libérées intégralement, avec une prime d'émission, par apport virtuel, à la date applicable de souscription et d'émission, de sorte que la somme totale de CENT TRENTÉ MILLE EUROS (EUR 130.000.-) a été à la libre et entière disposition de la Société, à la date applicable de souscription et d'émission, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.Capital Social.** «Le capital émis de la Société est fixé à deux millions neuf cent quatre-vingt-douze mille quatre cent cinquante euros (EUR 2.992.450.-) représenté par deux cent quatre-vingt-quinze mille deux cent quarante-deux (295.242) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») et trois cent douze (312) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»). Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.»

*Frais*

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DEMMEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 avril 2010. Relation: EAC/2010/4957. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).  
Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010052088/121.

(100066107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

---

**Frentab S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 114.758.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of April.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the corporation (société anonyme) FRENTAB S.A., with registered office in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg number B 114.758, incorporated by deed of the undersigned notary on the 3<sup>rd</sup> of March 2006, published in the Mémorial C number 1020 of the 24<sup>th</sup> of May 2006,

with a corporate capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares without indication of the par valeur.

The meeting is presided by Mrs Christelle Hermant-Domange, private employee, with professional address at L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

The chairman appoints as secretary Mrs Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, private employee, with professional address at L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

The meeting elects as scrutineer Mr. Sébastien Bombenger, private employee, with professional address at L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

*Agenda:*

1. Reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Presentation and approval of the annual accounts as at 31 December 2009; allocation of results.
3. Decision to put the company into liquidation.
4. Appointment of the liquidator and definition of its powers.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

*First resolution*

The meeting hears the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor for the annual accounts as at 31 December 2009.

*Second resolution*

After having heard the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor, the meeting approves the accounts as at 31 December 2009 as presented and decides to carry forward the total loss of the accounting year amounting to EUR 14,868.19.

*Third resolution*

The general meeting decides to dissolve the company and to put it into liquidation.

*Fourth resolution*

The meeting decides to appoint as liquidator of the company:

The public limited company GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., having its registered office at L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, R.C.S. Luxembourg number B 43.298.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

The liquidator is exempt from dressing inventory and may refer to the documents of the company for the operations of liquidation.

#### Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand and fifty euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRENTAB S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg numéro B 114.758, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1020 du 24 mai 2006,

ayant un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Madame Christelle Hermant-Domange, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien Bombenger, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009; allocation des résultats.
3. Dissolution et mise en liquidation de la société.
4. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée entend les rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

#### *Deuxième résolution*

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes au 31 décembre 2009 tels que présentés et décide de reporter à nouveau la perte totale de l'exercice s'élevant à EUR 14.868,19.



53081

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Quatrième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur:

La société anonyme GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, R.C.S. Luxembourg numéro B 43.298.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société pour les opérations de liquidation.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hermant-Domange – Maréchal-Gerlaxhe – Bombenger – J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 mai 2010. Relation GRE/2010/1532. Reçu soixante-quinze euro (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 11 mai 2010.

Référence de publication: 2010052189/126.

(100065920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

**Skype Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Springboard Group S.à r.l.).**

**Capital social: USD 94.353,70.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.496.

In the year two thousand and ten, on the first day of the month of April.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Skype Global S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 141.496, incorporated on September 8, 2008 under the name of "SLP III Cayman DS IV Holdings S.à r.l.", by deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on September 29, 2008, under number 2374, page 113938. The articles of association of the Company have been amended for the last time on February 2<sup>nd</sup>, 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial on March 26, 2010, under number 649, page 31139.

The meeting was presided by Me Bob Scharfe, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Paul Florin, juriste, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mr. Paul Florin, juriste, residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(A) The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

(B) It appears from the said attendance list that all shareholders and all nine million four hundred and fourteen thousand six hundred (9,414,600) shares in issue were represented at the present meeting.

(C) All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

(D) The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

A. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of USD 309.80 so as to bring it from its current amount of USD 94,146 to USD 94,455.80 by the issue of 3,098 class A shares, 3,098 class B shares, 3,098 class C shares, 3,098 class D shares, 3,098 class E shares, 3,098 class F shares, 3,098 class G shares, 3,098 class H shares, 3,098 class I shares, and 3,098 class J shares, each of a nominal value of one cent (USD 0.01) for a total subscription price of USD 7,916,009.60; subscription to the new class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares by Skype Management, LP., an exempted limited partnership organised and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands).

B. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the general meeting, the following resolutions were passed by unanimous decision:

*First resolution*

The shareholders noted that the increase of the issued share capital of the Company would be effected in more than one step. The present general meeting of the Company, resolved on the increase of the issued share capital of the Company by an amount of USD 207.70 so as to bring it from its current amount of USD 94,146 to USD 94,353.70 by the issue of 2,077 class A shares, 2,077 class B shares, 2,077 class C shares, 2,077 class D shares, 2,077 class E shares, 2,077 class F shares, 2,077 class G shares, 2,077 class H shares, 2,077 class I shares, and 2,077 class J shares, each of a nominal value of one cent (USD 0.01) for a total subscription price of USD 5,307,150.40.

*Second resolution*

There then appeared Skype Management L.P., an exempted limited partnership organised and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands), acting through its general partner Skype Management GP, Ltd., an exempted limited company organised and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands), represented by Me Bob Scharfe by virtue of a proxy dated 26 March 2010 (said proxy, after having been initialled by the bureau and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities), who subscribed to the new class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares, and class J shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each by a contribution in cash in an amount of five million three hundred seven thousand one hundred fifty United States dollars and forty cents (USD 5,307,150.40), which was unanimously approved by all the shareholders.

Out of this amount; an amount of two hundred and seven dollars and seventy cent (USD 207.70) is allocated to the share capital and the remaining five million three hundred and six thousand nine hundred and forty-two dollars and seventy cent (USD 5,306,942.70) is allocated to the issue premium.

Evidence of the payment to the Company was shown to the undersigned notary.

*Third resolution*

To reflect the capital increase, the general meeting of the Company unanimously resolved to amend article 6.1. of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

" **6.1.** The share capital is set at ninety-four thousand three hundred fifty-three United States dollars and seventy cents (USD 94,353.70).

It is divided into ten (10) classes of shares consisting of:

- nine hundred forty-three thousand five hundred thirty-seven (943,537) class A shares (the "Class A Shares");
- nine hundred forty-three thousand five hundred thirty-seven (943,537) class B shares (the "Class B Shares");
- nine hundred forty-three thousand five hundred thirty-seven (943,537) class C shares (the "Class C Shares");
- nine hundred forty-three thousand five hundred thirty-seven (943,537) class D shares (the "Class D Shares");
- nine hundred forty-three thousand five hundred thirty-seven (943,537) class E shares (the "Class E Shares");
- nine hundred forty-three thousand five hundred thirty-seven (943,537) class F shares (the "Class F Shares");
- nine hundred forty-three thousand five hundred thirty-seven (943,537) class G shares (the "Class G Shares");
- nine hundred forty-three thousand five hundred thirty-seven (943,537) class H shares (the "Class H Shares");

- nine hundred forty-three thousand five hundred thirty-seven (943,537) class I shares (the "Class I Shares");and
- nine hundred forty-three thousand five hundred thirty-seven (943,537) class J shares (the "Class J Shares");

All these nine million four hundred and thirty-five thousand three hundred and seventy (9,435,370) shares in registered form, have a nominal value of one cent (USD 0.01) each, and are all subscribed and fully paid-up."

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 3,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le premier avril.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A été tenue une assemblée extraordinaire des associés de "Skype Global S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1882 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.496, constituée le 8 septembre 2008, sous la dénomination de "SLP III Cayman DS IV Holdings S.à r.l." suivant acte reçu du notaire Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1120, page 113938 du 29 septembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 2 février 2010, publié au Mémorial numéro 649, page 31139 du 26 mars 2010.

L'assemblée est présidée par Me Bob Scharfe, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Monsieur Paul Florin, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Paul Florin, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

(A) Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence, ainsi que les procurations, seront annexées au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

(B) Il résulte de ladite liste de présence que tous les associés et toutes les neuf millions quatre cent quatorze mille six cents (9.414.600) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée.

(C) Tous les associés représentés ont déclaré avoir eu une connaissance préalable suffisante de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leurs droits à une convocation préalable de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

(D) La présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour ci-dessous:

A. Augmentation du capital social de la Société par un montant de USD 309,80 afin de le porter de son montant actuel de USD 94.146 à USD 94.455,80 par l'émission de 3098 parts sociales de classe A, 3098 parts sociales de classe B, 3098 parts sociales de classe C, 3098 parts sociales de classe D, 3098 parts sociales de classe E, 3098 parts sociales de classe F, 3098 parts sociales de classe G, 3098 parts sociales de classe H, 3098 parts sociales de classe I et 3098 parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01) pour un prix de souscription de USD 7.916.009,60; souscription par Skype Management, L.P., une société en commandite soumise au régime fiscal d'exemption, organisée et existant sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands), agissant par son commanditaire Skype Management GP, Ltd., une société à responsabilité limitée soumise au régime fiscal d'exemption, organisée et existant sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands)

B. Divers.

Après approbation par l'assemblée de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été passées:

#### *Première résolution*

Les associés ont noté que l'augmentation du capital social de la Société se fera en plusieurs étapes. La présente assemblée générale de la Société va décider sur l'augmentation du capital social de la Société par un montant de USD 207,70,

afin de le porter de son montant actuel de USD 94.146 à USD 94.353,70, par l'émission de 2077 parts sociales de classe A, de 2077 parts sociales de classe B, de 2077 parts sociales de classe C, de 2077 parts sociales de classe D, de 2077 parts sociales de classe E, de 2077 parts sociales de classe F, de 2077 parts sociales de classe G, de 2077 parts sociales de classe H, de 2077 parts sociales de classe I, et de 2077 parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01) pour un prix total de souscription de USD de 5.307.105,40.

#### *Deuxième résolution*

A comparu par la suite Skype Management L.P., une société en commandite soumise au régime fiscal d'exemption, organisée et existant sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands), agissant par son commanditaire Skype Management GP, Ltd., une société à responsabilité limitée soumise au régime fiscal d'exemption, organisée et existant sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman (Cayman Islands), représentée par Me Bob Scharfe en vertu d'une procuration datée du 26 mars 2010 (ladite procuration, après avoir été paraphée par le bureau et le notaire soussigné restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ce dernier) qui a souscrit aux nouvelles parts sociales de classe A, parts sociales de classe B, parts sociales de classe C, parts sociales de classe D, parts sociales de classe E, parts sociales de classe F, parts sociales de classe G, parts sociales de classe H, parts sociales de classe I et parts sociales de classe J ayant une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01), chacune par contribution en argent d'un montant de cinq millions trois cent sept mille cent cinquante dollars américains et quarante cents (USD 5.307.150,40), ce qui a été unanimement approuvé par tous les associés.

De ce montant, un montant de deux cent sept dollars et soixante-dix cents (207,70) est alloué au capital social et le solde de cinq millions trois cent six mille neuf cent quarante-deux dollars et soixante-dix cents (USD 5.306.942,70) est alloué au compte prime d'émission.

Preuve du paiement à la Société a été montrée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

Afin de refléter l'augmentation de capital, l'assemblée générale de la Société a unanimement décidé de modifier l'article 6.1. des statuts de la Société, qui va dorénavant prendre la teneur suivante:

" **6.1.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-quatorze mille et trois cent cinquante-trois dollars américains et soixante-dix cents (USD 94.353,70).

Il est représenté par dix (10) classes de parts sociales consistants en:

- neuf-cent quarante-trois mille cinq cent trente-sept (943.537) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A");
- neuf-cent quarante-trois mille cinq cent trente-sept (943.537) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B");
- neuf-cent quarante-trois mille cinq cent trente-sept (943.537) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C");
- neuf-cent quarante-trois mille cinq cent trente-sept (943.537) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D");
- neuf-cent quarante-trois mille cinq cent trente-sept (943.537) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E");
- neuf-cent quarante-trois mille cinq cent trente-sept (943.537) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F");
- neuf-cent quarante-trois mille cinq cent trente-sept (943.537) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G");
- neuf-cent quarante-trois mille cinq cent trente-sept (943.537) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H");
- neuf-cent quarante-trois mille cinq cent trente-sept (943.537) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I");
- neuf-cent quarante-trois mille cinq cent trente-sept (943.537) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J").

Toutes ces neuf millions quatre cent trente-cinq mille trois cent soixante-dix (9.435.370) parts sociales sous forme nominative, ont une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01) chacune, et sont toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimées à EUR 3.500.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les mandataires ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: B. SCHARFE, P. FLORIN et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2010. Relation: LAC/2010/15081. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Référence de publication: 2010054082/198.

(100055639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

---

**Carmela S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.823.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CARMELA S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010052411/11.

(100066681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**Euro Immo Invest & Conseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 45.694.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010052438/10.

(100066684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**Gestion Générale Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 195-197, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.721.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 06/05/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010052452/10.

(100066722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**Microsoft Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 49.700,00.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 97.198.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Microsoft Luxembourg S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2010052471/12.

(100066685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.

---

**TAS, Trade and Supply Gesellschaft für internationalen Handel und Versorgung m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.299.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 15 avril 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation des sociétés:

- la société TAS, Trade and Supply Gesellschaft für internationalen Handel und Versorgung m.b.H. S.à.r.L, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, de fait inconnue à cette adresse

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécilia COUSQUER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 6 mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Cécilia COUSQUER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010054078/23.

(100055712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

---

**NDNRC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 31, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 152.546.

L'an deux mille dix.

Le neuf avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Nuno Luis DA NOBREGA VIDOEDO, employé privé, demeurant à L-1629 Luxembourg, 2, rue des Trois Glands.

2.- Madame Rosalie COUTINHO, employée privée, demeurant à L-4276 Esch-sur-Alzette, 54, rue Louis Pasteur.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration

La société a également pour objet la détention et la gestion de marques et de brevets, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "NDNRC S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Echternach.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Nuno Luis DA NOBREGA VIDOEDO, employé privé, demeurant à L-1629 Luxembourg, 2, rue des Trois Glands, soixante parts sociales . . . . .	60
2.- Madame Rosalie COUTINHO, employée privée, demeurant à L-4276 Esch-sur-Alzette, 54, rue Louis Pasteur, quarante parts sociales . . . . .	40
Total: cent parts sociales . . . . .	<u>100</u>

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

#### *Libération du capital social*

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Rosalie COUTINHO, employée privée, demeurant à L-4276 Esch-sur-Alzette, 54, rue Louis Pasteur.

2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Nuno Luis DA NOBREGA VIDOEDO, employé privé, L-1629 Luxembourg, 2, rue des Trois Glands.

3.- Chaque gérant peut engager valablement la société par sa signature individuelle jusqu'à concurrence du montant de deux mille cinq cents Euros (€ 2.500.-), au-delà de ce montant les signatures conjointes des deux gérants seront requises

4.- Le siège social de la société est établi à L-6440 Echternach, 31, rue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. COUTINHO, N. L. DA NOBREGA VIDOEDO, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 13 avril 2010. Relation: ECH/2010/516. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010054074/114.

(100055405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

#### **Utopia Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Nico Simon

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010052495/12.

(100066682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.